

2gré

Société par actions simplifiée
au capital de 57 342 150,79 euros
Siège social : 49 Route d'Agen, 47310 Estillac
529 770 646 RCS Agen

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 16 janvier,

A 10 heures,

La Société ARVERNE GROUP, Société anonyme au capital de 398 342,93 euros, ayant son siège social 2 Avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 895 395 622,

Représentée par Monsieur Pierre Brossollet, en sa qualité de Président-Directeur Général,

Associée Unique et Présidente de la société 2gré,

A pris la décision suivante relative à la révocation du Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de mettre fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Martin Jahan de Lestang, né le 6 juillet 1971 à Paris (75014), demeurant 8bis rue Victor André Robert 78 150 Le Chesnay-Rocquencourt.

L'Associée unique renonce à toute période de préavis, la date d'effet de la révocation intervenant ce jour.

L'Associée Unique donne quitus de sa gestion à Monsieur Jahan de Lestang.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé l'Associée Unique répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.


L'Associée Unique